

Michel Ramuz, syndic de la commune de Givisiez et comptable.

« L'agglomération : un déficit de 4,5 millions à coup sûr ! ».

Le syndic de Givisiez rejette l'agglomération fribourgeoise telle qu'elle se présente actuellement. Pour lui, ce projet n'est qu'une source de dépenses supplémentaires pour les communes périphériques qui devraient subir une augmentation d'impôts pour réduire le déficit de la Ville de Fribourg. Résultat : un déficit global à coup sûr de 4,5 millions de francs selon le syndic.



« Granges-Paccot, Givisiez, Villars-sur-Glâne et Corminboeuf ont un taux d'impôts compris entre 70 et 80 ct par habitant. Fribourg est à 85 ct. Avec l'agglomération, il y aura un rééquilibrage. Fribourg baisserait ainsi ses impôts et les communes périphériques les augmenteraient. Les communes de Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne et Givisiez annuleraient ainsi à peu près le déficit de la ville de Fribourg qui est de 9 millions. Mais d'après mes calculs, il resterait un déficit global de 4,5 millions de francs pour cette agglomération » lance Michel Ramuz, syndic de Givisiez. Autre inconvénient : les communes risquent toutes de passer en première classe. « Elles payeront un maximum pour les autres communes » dit-il. Comptable de profession, M. Ramuz ne pense pas que sa commune pourra bénéficier de retombées intéressantes de ce projet. « Les défenseurs de cette agglomération – voire d'une fusion - sont de grands rêveurs. Ils pensent qu'on va pouvoir construire une nouvelle piscine, une salle de sport. Mais qui va être enthousiaste parmi les résidents de ma commune lorsque je leur annoncerai une augmentation d'impôts ? » questionne-t-il. Il regrette également le désintérêt de Marly pour cette agglomération qui -face aux problèmes culturels- semble se retirer gentiment. « Il souhaite, semble-t-il, devenir un pôle d'attraction pour le plateau du Mouret. »

Donner à l'agglomération les moyens de se réaliser. Le dossier de l'agglomération est actuellement dans les mains du Conseil d'Etat qui doit délimiter le périmètre de la zone sur laquelle les citoyens concernés seront appelés à se prononcer. Par la suite, les communes auront un certain nombre d'années pour organiser leur collaboration. En cas de mésentente, l'Etat fixera lui-même les règles du jeu. Une solution probable selon M. Ramuz qui ajoute : « Si on veut faire une agglomération efficace, il faut lui donner les moyens de se réaliser. L'Etat devra à un certain moment modifier la loi actuelle qui prévoit de nommer des supraconseillers et un Conseil général de l'agglomération et leur donner les moyens financiers de s'assumer. Il y aura donc un Exécutif de quelques personnes qui décidera des orientations et des dépenses. Les communes n'auront plus qu'à passer à la caisse. De plus, les membres du comité seront très certainement issus de professions libérales et ne répondront pas nécessairement aux besoins des citoyens. Ils vont préparer des projets d'envergure sans savoir exactement comment on pourra les financer. Je souhaite un système efficace sinon c'est la faillite pour tout le monde. »

Fusion du Grand Fribourg : « Givisiez a tout à y perdre ». Une communauté urbaine (système français), telle est la solution de M. Ramuz pour la réussite de l'agglomération. Il s'explique : « Les communes collaboreraient directement entre elles pour certains travaux. Pour les grands dossiers comme par exemple la voirie, chaque commune aurait un délégué au sein de la communauté. Ces personnes seront responsables de gérer les dossiers de A à Z en fonction des coûts et du produit fiscal versé par les communes. Ils auront ainsi des comptes à rendre aux communes » dit-il. Une grande fusion entre les communes du Grand Fribourg, M. Ramuz n'y est pas favorable. Selon lui, Givisiez aurait tout à y perdre. « Si on supprime les administrations communales, on anéantit l'âme des communes. Tous les efforts que nous avons entrepris depuis quelques années pour faire en sorte que les gens se connaissent - organisation du 1er août, fêtes au village...- seraient réduits à néant. On deviendrait ainsi un petit quartier de Fribourg sans grande importance. De plus quand vous voyez le climat politique de la ville de Fribourg, cela ne vous donne pas forcément envie de fusionner » remarque-t-il. Serait-il favorable à une fusion entre Givisiez, Corminboeuf et Granges-Paccot ? M. Ramuz : « cette solution pourrait être envisageable dans les prochaines années. J'y vois le moyen de devenir un pôle d'attraction important face à des localités comme Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne. »

Peu de revenus imposables supérieurs à 100'000 francs. Givisiez se situe dans la zone 2

selon la classification des communes. Ce qui n'en fait pas pour autant une commune riche selon M. Ramuz. « Les personnes physiques représentent 5 millions d'impôts par année. Nous avons peu de contribuables avec un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Le 70 % des résidents paye moins de 5'000 francs d'impôts » dit-il. Ce désintéret de certaines professions libérales pour Givisiez peut s'expliquer par la qualité de vie offerte aux résidents « Nous sommes entourés de route et nous avons plusieurs zones industrielles. La vue n'est pas extraordinaire et l'autoroute n'est également pas un atout » dit-il. La commune fait néanmoins des efforts pour améliorer sa situation. Elle vient d'acheter le domaine Tout-Vent pour préserver un espace vert. « Comme il n'y a plus que deux agriculteurs et demi, il était important d'avoir « un poumon d'oxygène » sur notre territoire. Ce domaine a été classé en zone agricole » dit-il. Les deux secteurs les plus coûteux de la commune sont l'environnement et l'éducation. L'endettement quant à lui s'élève à 15 millions de francs. Conséquence d'un syndic dépensier ? Non répond-il. La raison de cet endettement est due aux frais d'investissements causés en partie par la zone industrielle qui représente plus d'un tiers de la superficie de la commune. « Nous avons dû investir dans l'épuration, les routes, les canalisations. Même si nous avons touché des subventions de l'Etat et de la Confédération, la facture était encore importante » remarque-t-il. D'importantes dépenses ont également été sacrifiées dans les écoles et l'installation du réseau d'eau de la commune. « Si une entreprise prend feu, on doit utiliser tout le potentiel du réseau d'eau pour pouvoir protéger les immeubles avoisinants et combattre l'incendie. Donc nous avons dû faire un raccordement avec Fribourg pour que la population puisse toujours être approvisionnée en eau en cas de sinistre » souligne-t-il.

Des entreprises qui rapportent peu à Givisiez. De nombreuses entreprises de distribution comme Michelin, Coop, Logista, Debrunner se sont implantées dans la zone industrielle. En revanche, Givisiez compte encore peu de sociétés du secteur de la production. La commune encaisse chaque année environ 600'000 francs d'impôts sur les bénéfices et le capital des personnes morales. Une somme relativement faible car un certain nombre d'entreprises ont été exonérées d'impôts sur le capital et sur les bénéfices durant 7 à 10 ans. « La plupart ne payent que la contribution immobilière à la commune. Sur les 150 personnes morales nous en avons environ 120 qui ne paient que l'impôt minimum, c'est-à-dire 135 francs » dit-il. Même si pour l'ensemble de la zone le nombre de places de travail est important, peu d'entreprises ont une forte valeur ajoutée. « Vous avez de nombreuses sociétés qui ont moins de trente employés. Donc le bénéfice annuel va dans la poche du patron. Ce dernier sera taxé par la suite sur son lieu de résidence et non à Givisiez. Ce genre d'entreprises ne va donc pas nous rapporter d'importantes sommes dans le futur » souligne M. Ramuz. Sa stratégie pour attirer de nouvelles entreprises sur la commune de Givisiez ? Aucune car la commune n'est pas maître des fonds. La zone industrielle a été réalisée en association de communes

(Granges-Paccot-Givisiez-Corminboeuf-Belfaux-Villars-sur-Glâne et Fribourg) avec la participation des EEF (administration), c'est la promotion économique du canton de Fribourg qui place les entreprises en fonction du prix du terrain. 130 francs le mètre carré pour cette zone. « Il est impératif pour pratiquer une promotion industrielle attractive d'être propriétaire du fonds » dit-il.

Plus de places de travail que d'habitants. Grâce à sa zone industrielle, Givisiez compte plus de places de travail (2'500) que d'habitants (2'000). Pratiquement plus aucun logement n'est disponible. Depuis quelques années les constructions dans les zones de Beauséjour et de la Faye étaient bloquées par les banques. Raison : le financement apporté par certains promoteurs n'était pas sain. Comme les terrains sont restés constructibles, la commune n'a pas envisagé de nouvelle zone à bâtir dans son récent plan d'aménagement. « On a prévu des logements pour 1'000 habitants sur ces deux zones. Je pense que certains immeubles vont voir le jour l'année prochaine car de nouveaux promoteurs et un architecte m'ont contacté » remarque M. Ramuz. Quelques logements pour étudiants ont également été construits. Certainement les derniers selon M. Ramuz qui garde une certaine déception envers le Conseil d'Etat : « Comme une partie de ces étudiants sont étrangers, ils font partie de la population légale et sont inscrits comme tels par la Police des étrangers. Ceci nous cause des charges supplémentaires car ces dernières sont établies en fonction du nombre d'habitants. Nous avons demandé à l'Instruction publique et au Conseil d'Etat que ces étudiants ne figurent pas dans la population légale. On nous a toujours dit oui par oral, mais à la fin cette promesse n'était plus réalisable. Ce qui fait que nous dépensons plus de 1'200 francs par étudiant en charges (75 personnes pour 1998) – compte tenu de notre classification en zone 2 - pour des personnes qui n'utilisent pas les infrastructures cantonales sujet de répartition comme l'école primaire et secondaire. La commune a vraiment été abusée » termine-t-il.



Pas de partis politiques dans le Conseil communal. La commune de Givisiez a la particularité de ne pas avoir de conseillers membres d'un parti politique. Lors des élections, le conseil communal essaye d'avoir une représentativité par quartier. Le grand avantage de ce système selon M. Ramuz est que les élus peuvent choisir leur dicastère. « On accorde un budget à chaque conseiller en début d'année qu'il doit gérer lui-même. Il étudie ses dossiers de A à Z et les présente par la suite au Conseil communal et ensuite aux assemblées communales. Le syndic a un rôle de modérateur et peut apporter un complément. S'il y a des travaux ou des problèmes importants dans le dicastère, le conseiller peut former un groupe de travail » ajoute-t-il. Selon le syndic, ce système a également l'avantage d'améliorer les relations entre responsables de dicastères : « Lorsqu'un projet est présenté, les citoyens votent sur le fond et non en raison des appartenances politiques de celui qui défend le dossier. Cela favorise la cohésion entre les conseillers » remarque-t-il.

Favorable à une réduction des conseillers en ville de Fribourg. A partir de 2001, le nombre de conseillers communaux sera à la carte. La commune de Givisiez ne compte pas diminuer son effectif. « Nous n'avons pas de surplus de personnel. Chaque conseiller s'occupe des affaires de la commune en dehors des heures de son propre travail. Mais comme il gère lui-même les dossiers, il a l'avantage d'en avoir une bonne connaissance. Si vous prenez par exemple la ville de Fribourg, les conseillers qui ne sont pas permanents ne connaissent pas tous les sujets à fond. Ce sont leurs chefs de services qui effectuent une partie du travail. Face à la multiplicité des tâches, je serai plutôt pour 7 permanents et 50 conseillers généraux » dit-il. M. Ramuz n'a pas d'ambition politique. Ce qui l'intéresse, c'est sa commune. Il explique : « Je préfère rester dans l'administration d'une toute petite commune plutôt que d'aller me complaire sur les bancs du Grand Conseil et écouter de la rhétorique ». (DaR)

Ordures et eau : tout par l'impôt. Les taxes sont relativement basses dans la commune de Givisiez. Le prix de l'eau est à 85 ct, l'épuration à Fr 1,35. par mètre cube. Pour les ordures ménagères, la commune a préféré ne pas instaurer le système des taxes sur les sacs poubelles. Elle a opté pour une augmentation de la contribution immobilière (0,3 %) des personnes physiques et d'en affecter une partie pour couvrir les dépenses liées aux ordures ménagères. « Je partage l'idée de tout financer par l'impôt et de supprimer les diverses taxes, car ces dernières pénalisent les familles ayant beaucoup d'enfants » explique M. Ramuz. Un quota annuel a toutefois été instauré : 840 lt par habitant. En clair cela veut dire qu'une famille avec deux enfants reçoit gratuitement 96 vignettes de 35 lt. Si le quota est dépassé, le Conseil communal a fixé une taxe dissuasive de Fr 4.- par sac de 35 lt. (DaR)

600 heures pour la commune. Fils d'agriculteur, Michel Ramuz est né le 7 décembre 1941 à Saint-Aubin. Après son école obligatoire, il fait un diplôme commercial au Collège Saint-Michel. Son premier job, il le décroche à l'UBS où il travaillera durant 4 ans. En 1967, il est nommé responsable financier du groupe OLY coiffure qui exploite une vingtaine de salons en Suisse. En 1971, il se marie et s'installe à Givisiez. Il réalise sa maîtrise de comptable quelques années plus tard. En 1978, il entre au Conseil communal de Givisiez où il s'occupe des finances. En 1986, il est nommé syndic. « Ce qui me plaît dans ce poste c'est surtout le contact avec les gens et le travail au sein d'une bonne équipe » dit-il. Il travaille sur ses dossiers généralement le soir de 17h à 20h. Il consacre ainsi plus de 600 heures par année à la commune. « Au sein d'OLY, j'ai toujours travaillé à 100 %. Mais depuis peu, le groupe a vendu une usine ce qui me permet de diminuer mes horaires et d'avoir un poste à 80 %. Je termine donc ma semaine le jeudi soir mais ce n'est pas pour autant que je vais travailler à la commune le vendredi. J'utilise ce jour pour me reposer et m'occuper des tâches de jardinage » dit-il. Un moyen de préparer la retraite ? « J'ai encore le temps » remarque-t-il en précisant que ce ne sera pas avant 6 à 7 ans. A l'époque, il a consacré beaucoup de son temps libre à divers sports : gymnastique, foot. « J'ai dû lever un peu le pied avec mes activités communales. Je fais encore un peu de marche à pied avec ma famille » dit-il. M. Ramuz a trois filles qui sont âgées de 23 à 26 ans. (DaR)

Bientôt un seul ticket de transport pour le train, le bus et le trolley ? Un seul ticket de transport pour les TF, les GFM et le train, c'est ce qu'attend le syndic de Givisiez de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) qui démarrera le 1er janvier. « Je pense que si on organise ce système, on va encourager les

gens à utiliser les transports publics » dit-il. Grâce à ce nouveau réseau, des améliorations vont avoir lieu dans la commune de Givisiez. Par exemple d'ici deux à trois ans, un bus partira toutes les heures du quartier de la Faye qui se situe près de la halte ferroviaire. Ce système va-t-il coûter plus cher à la commune ? M. Ramuz : « Pour le moment pas mais notre participation financière va doubler lorsque nous allons réaliser certains travaux. Nous avons prévu un parking à Givisiez pour les gens qui arriveraient depuis la Broye et qui désireraient se rendre au centre ville de Fribourg avec les transports publics » remarque-t-il. Rappelons que les délégués des communes (12), membres de ce projet - dont Givisiez - ont voté la semaine dernière le budget 2000. La CUTAF reprendra les TF dès le 1er janvier et compense par un emprunt de 2 millions de francs les fonds qui lui manquaient en raison du mode d'amortissement pratiqué par les entreprises de transport « Le comité de la CUTAF est essentiellement composé de fonctionnaires de l'Etat. Ils ne connaissent pas nécessairement les réels problèmes et les prix des abonnements. Je me suis rendu compte durant les assemblées que j'étais pratiquement le seul à utiliser régulièrement les transports publics. Lors de la dernière séance, ils ont fait preuve d'une certaine maladresse en oubliant de consulter Villars-sur-Glâne -actionnaire des TF- durant les ultimes tractations. Heureusement, qu'il y a eu une interruption de séance et qu'on a pu l'englober dans les décisions sinon le projet n'aurait pas pu se concrétiser » dit M. Ramuz.

Vers la mort du centre ville fribourgeois? Diminuer le nombre de voitures au coeur de la ville est l'un des objectifs de de Fribourg. M. Ramuz ne pense pas pour autant que les gens vont se ruer sur les transports en commun et laisser leur voiture en périphérie pour faire leur achat au centre ville de Fribourg. Ils vont plutôt se rendre dans les supermarchés des communes voisines qui bénéficient de grands parkings «J'ai toujours dit que si la ville de Fribourg mettait en place son concept de diminution des voitures, c'était du pain bénit pour les commerces de la périphérie. On risque également d'assister à la mort du centre ville fribourgeois. Certaines professions comme par exemple les médecins et les avocats - dont les clients ne pourront plus se rendre à leur cabinet en voiture - risquent de s'installer dans les villages voisins. Les impôts les suivront également » termine-t-il. (DaR)

Un casino indispensable pour financer les deux théâtres. Le financement des deux théâtres de l'agglomération fribourgeoise ne pourra se faire que si un casino est construit à Fribourg, pense M. Ramuz « Tout casino attire de grandes convoitises et ce serait dommage que celui-ci soit construit à Bulle ou Payerne car l'un des deux théâtres sera fortement remis en question. Plus particulièrement celui de Fribourg car la ville ne pourra pas honorer sa participation financière » remarque-t-il. M. Ramuz est favorable à la construction du théâtre « classique » à Fribourg et du théâtre contemporain à Villars-sur-Glâne. « C'est important que Fribourg ait un théâtre pour le bon fonctionnement de la culture dans la ville. Je suis également d'avis que Fri-son doit rester indépendant. Il y a tout un bénévolat extraordinaire autour de cet espace alternatif ». (DaR)

Propos recueillis par David Rossier et Jean-Marc Angéloz

12.11.1999